



Commune de Barberaz  
Savoie

**HORAIRES**  
Lundi, Jeudi  
13H30 / 17H  
Mardi, Mercredi, Vendredi  
9H / 12H et 14H / 17H  
Samedi 9H / 11H45

## Liste des Pièces pour UN MAJEUR Première demande ou Renouvellement de Carte Nationale d'Identité Sécurisée (CNIS) / PASSEPORT Biométrique

**Pré-demande en ligne :** disponible à partir du 21 mars 2017  
pour la région Auvergne-Rhône-Alpes

*Cette pré-demande (facultative) a le grand intérêt de rendre le dépôt du dossier plus rapide et d'éviter les erreurs liées à la phase de numérisation du CERFA papier.*

Nécessité de créer pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

- Remplir en ligne la pré-demande. / Si renouvellement des 2 titres (CNIS et Passeport) en même temps : remplir une double demande.
- Imprimer ou fournir le numéro de la pré-demande à la mairie du dépôt de votre dossier avec les autres justificatifs.

### Modalités de Dépôt du Dossier :

- Prendre rendez-vous dans l'une des mairies équipées de bornes biométriques (*Aix-les-Bains, Bourg-St-Maurice, Chambéry, Cognin, La Motte-Servolex, Le Pont-de-Beauvoisin, Montmélian, La Ravoire, St-Alban-Leyse*)
- Se présenter personnellement au service pour déposer sa demande.
- Se munir de sa pré-demande ainsi que des pièces complémentaires (identité, domicile et fiscalité le cas échéant : se référer à la Liste des Pièces Complémentaires)

### Modalités de Remise du Titre :

- L'intéressé sera prévenu par SMS dans un délai communiqué par l'agent. Dans le cas contraire, contacter le service.
- L'intéressé se présente personnellement au service.

### Délai de conservation :

- 3 mois maximum.
- Au-delà de ce délai le titre sera invalidé et retourné en Préfecture pour destruction (sans aucun moyen de retour). *Toute nouvelle demande de CNI sera payante.*

**Nota Bene :** Afin de valider votre demande le jour du rendez-vous, vous devez présenter un dossier complet et en original. Rapprocher de votre commune de domicile pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à toutes vos questions.

**18 Communes équipées pour toute la Savoie :** Outre Chambéry, avec ses cinq mairies équipées du dispositif, on retrouve sur l'agglomération, les mairies de Cognin, La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Alban Leyse. Sur le reste du département, dans l'ordre alphabétique, les mairies d'Aix-les-Bains, Albens, Albertville, Bourg-Saint-Maurice, Le Pont-de-Beauvoisin, Les Echelles, Modane, Montmélian, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Pierre d'Albigny, Serrières-en-Chautagne et Ugine. **Vous pouvez prendre rendez-vous dans la commune désirée en vous connectant sur le site SYNBIIRD.**

Place de la Mairie - 73000 Barberaz  
Tél : 04 79 33 39 37 - Fax : 04 79 85 65 85  
[www.barberaz.fr](http://www.barberaz.fr) - [mairie@barberaz.fr](mailto:mairie@barberaz.fr)

# Les Pièces Complémentaires à présenter en original :

**1 photographie d'identité aux normes NF** (photos datant de moins de 6 mois et ressemblante au jour du dépôt de la demande de titre) Attention les photos doivent être nettes, sans pliure ni trace et non découpées en couleurs

## 1 Justificatif d'identité :

- Titre d'identité à renouveler
- Copie intégrale d'acte de naissance de - de 3 mois dans le en cas où vous ne présentez aucun titre d'identité périmé depuis moins de 5 ans
- Déclaration de perte du titre à renouveler (à faire en mairie) ou de vol (à faire en gendarmerie) joindre Justificatif d'identité avec photo (ex : permis de conduire, carte vitale ou titre de transport avec photo ou photocopie du titre d'identité perdu)

Si dossier papier : connaître l'état civil des parents du demandeur (nom prénoms – date et lieu de naissance)

## En cas d'origine étrangère et si première demande :

- Justificatif de nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française)
- Acte de naissance intégral de moins de 3 mois.

## **Justificatif de domicile à vos nom et prénom (ou nom d'époux/se) datant de - de 6 mois**

Les factures « internet » sont acceptées.

- quittance loyer (émanant d'une agence ex : OPAC, SAEM...),
- ou avis d'imposition ou de non-imposition,
- ou facture d'énergie (ou l'échéancier couvrant la période actuelle) ou de télécommunication,
- attestation d'assurance logement...

## Si vous habitez chez un tiers :

- attestation sur l'honneur de l'hébergeant dûment signée (cf modèle type – Annexe 1)
- pièce d'identité de l'hébergeant (original)
- justificatif de domicile de l'hébergeant (cf liste ci-dessus)

## **En cas de changement de situation familiale :**

- acte de naissance ou mariage (si mariage, divorce ou changement de régime matrimonial),
- acte de décès du conjoint (si veuvage)
- jugement de divorce (pour l'autorisation du nom d'usage)

## **En cas de protection juridique :**

- Jugement de tutelle ou curatelle complet original.
- L'autorisation du représentant légal avec sa carte d'identité en original.

**Coût pour la demande de CNIS :** Gratuit sauf si perte ou vol : timbres fiscaux de 25 €  
(chez les buralistes, ou par voie dématérialisée : <https://timbres.impots.gouv.fr>)

**Coût pour la demande de passeport :** 86 €  
(chez les buralistes, ou par voie dématérialisée : <https://timbres.impots.gouv.fr>)

## (1) Attention :

Toute fausse déclaration est susceptible de poursuites pénales conformément aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal (1 à 2 ans de prison et 15 000 à 30 000 € d'amende)  
Une CNi déclarée perdue ou volée fait l'objet d'une invalidation informatique et d'un signalement dans la base SLTD d'Interpol, au Système d'information Schengen (SIS) et à la base DOCVERIF, qui ne permettent plus de l'utiliser même si son titulaire le retrouve. Les titres invalidés doivent donc être restitués à l'administration.